

Département de Meurthe-et-Moselle

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la MAIRIE de HEILLECOURTNombre de membres afférents au
Conseil Municipal :

En exercice : 28

De présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-huit heures trente en mairie de Heillecourt, après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Maggy AULON, Brigitte BONNARD, Pascale CESAR, Florence CLIQUET, Françoise GOHET, Sylvie GREFF, Danièle KUTA et Brigitte MENARD

Messieurs Julien ARNOULD, Abdeslem CHABELLAH, Christian CHÉRY, Fabrice DARDINIER, Jérôme DELAITRE, Francis HOFFER, Cyrille MITSLER, Matthieu PROLONGEAU, Daniel PUCELLE et Fabrice WILHELM

Pouvoirs : Madame Brigitte AYMOND donne pouvoir à Madame Brigitte BONNARD

Madame Emmanuelle CAMPOS donne pouvoir à Monsieur Christian CHERY

Monsieur Alain CARTIER donne pouvoir à Madame Brigitte MENARD

Madame Martine GRANDIDIER donne pouvoir à Monsieur Daniel PUCELLE

Monsieur Stéphane LAJOUX donne pouvoir à Monsieur Abdeslem CHABELLAH

Madame Viviane ROUSSEL donne pouvoir à Madame Sylvie GREFF

Madame Lidia THIERY donne pouvoir à Madame Pascale CESAR

Excusé : Monsieur Cédric BORRI

Absent : Monsieur Patrick FLAMENT

Monsieur Cyrille MITSLER a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

07/2025 – REVALORISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu la délibération du 26 septembre 2017 revalorisant les tarifs des garages communaux,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 revalorisant les tarifs du cimetière,

Vu la délibération du 27 septembre 2022 revalorisant les tarifs des jardins communaux,

Vu la délibération du 22 février 2024 revalorisant certains tarifs municipaux et notamment les accueils de loisirs, mercredis jeunes et mini camps et les services de garderie,

Vu la délibération du 11 avril 2024 revalorisant les tarifs des salles municipales,

Vu la délibération du 03 octobre 2024 revalorisant les tarifs de la restauration scolaire,

Au fil des années et des évolutions réglementaires, les leviers à disposition des communes en terme de recettes se sont réduits ; ils se limitent aujourd'hui à la variation des taux de taxes foncières, et des tarifs des services municipaux.

C'est pourquoi il a été décidé de revaloriser l'ensemble de ces derniers après étude par chaque commission.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :
En exercice : 28
De présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

La revalorisation prend en compte les dépenses engagées par la collectivité pour fournir des services publics de qualité. Il est précisé que la prise en charge d'une partie du coût par la collectivité permet de proposer des tarifs inférieurs aux prix de revient des services.

Pour l'ensemble des tarifs, il est proposé une revalorisation de l'ordre de 3%, hormis la salle de l'Espinette pour laquelle l'augmentation est plus importante.

Pour la commission SSPJ :

Mercredis Jeunes		
Journée		
Quotient familial	Heillecourtois	Extérieurs
0 à 500	9,00 €	23,57 €
501 à 800	9,53 €	
801 à 1200	10,18 €	
1201 à 1600	10,60 €	
1601 et +	11,25 €	
Demi-journée		
Quotient familial	Heillecourtois	Extérieurs
0 à 500	4,60 €	12,21 €
501 à 800	4,92 €	
801 à 1200	5,14 €	
1201 à 1600	5,57 €	
1601 et +	5,99 €	
ACM Vacances scolaires		
Semaine 3 - 9 ans		
Quotient familial	Heillecourtois	Extérieurs
0 à 500	51,63 €	120,19 €
501 à 800	54,47 €	
801 à 1200	56,24 €	
1201 à 1600	58,48 €	
1601 et +	60,74 €	
La "petite" sortie : ≤ 20kms A/R	10,30 €	11,85 €
La "grande" sortie : > 20kms A/R	22,50 €	24,64 €
La sortie avec nuitée	48,20 €	52,49 €

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :
En exercice : 28
De présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

Semaine 10 - 17 ans		
Quotient familial	Heillecourtois	Extérieurs
0 à 500	58,48 €	126,19 €
501 à 800	61,86 €	
801 à 1200	65,24 €	
1201 à 1600	67,49 €	
1601 et +	69,73 €	
La "petite" sortie : ≤ 20kms A/R	10,30 €	11,85 €
La "grande" sortie : > 20kms A/R	22,50 €	24,64 €
La sortie avec nuitée	48,20 €	52,49 €
Mini-camps		
	A la semaine	Journée
Heillecourtois	139,40 € / 4 jours	34,84 €
Extérieurs	193,00 € / 4 jours	48,24 €

Pour la commission Animation socioculturelle :

SALLE DE L'ESPINETTE					
PARTICULIERS			ENTREPRISES		
Heillecourtois		Extérieurs	Heillecourtoises	Extérieures	
<u>Tarif réduit</u>	<u>Plein tarif</u>				
Demi-journée	165,00 €	250,00 €	410,00 €	250,00 €	410,00 €
Journée (mardi au jeudi)	265,00 €	395,00 €	650,00 €	525,00 €	650,00 €
Week-end	400,00 €	585,00 €	1 050,00 €	980,00 €	1 110,00 €

MAISON DU TEMPS LIBRE		
Salle de spectacle		
	Heillecourtois	Extérieurs
Journée	810,00 €	1 210,00 €
Demi-journée	290,00 €	475,00 €
Week-end	1 660,00 €	2 415,00 €

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :
En exercice : 28
De présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

AUTRES SALLES				
	Salle des anciens	Salle Arc-en-Ciel	Salle Audinot	« Maison du Parc »
Demi-journée	72,00 €	72,00 €	120,00 €	105,00 €

Pour la commission Action éducative :

RESTAURATION COLLECTIVE	
Quotient familial	Tarification
0 à 500	4,24 €
501 à 800	5,84 €
801 à 1200	6,92 €
1201 à 1600	7,39 €
1601 et plus	7,69 €
Extérieurs	8,11 €
Tarif majoré si retard d'inscription	8,20 €
PAI	3,60 €

PERISCOLAIRE		
Quotient familial	Garderie du matin	Garderie du soir
0 à 500	1,03 €	1,65 €
501 à 800	1,34 €	1,96 €
801 à 1200	1,55 €	2,16 €
1201 à 1600	1,75 €	2,37 €
1601 et plus	2,06 €	2,68 €
Extérieurs	2,27 €	2,88 €
Tarif majoré si retard d'inscription	5,10 €	5,10 €

Pour la commission Environnement – Développement économique :

JARDINS COMMUNAUX		
	Heillecourtois	Extérieurs
Parcelle au "Prés Lanoix"	37,00 €	52,00 €
Parcelle au "Petits Pâquis"	37,00 €	52,00 €
Abris	42,00 €	42,00 €

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :

En exercice : 28

De présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

GARAGES	
	Tarifs
Garages (rue de Versailles et Franche-Comté)	65,00 €

Pour la commission Finances, budget, ressources humaines et démocratie participative :

CIMETIERE		
Concession	1ère acquisition	Renouvellement
Cimetière 15 ans	155,00 €	155,00 €
Cimetière 30 ans	260,00 €	260,00 €
Columbarium 15 ans	1 145,00 €	
Columbarium 15 ans		155,00 €
Columbarium 30 ans		260,00 €
Caves urnes 15 ans	1 560,00 €	
Caves urnes 15 ans		155,00 €
Caves urnes 30 ans		260,00 €

Après avis favorables des commissions :

- Sport-santé, politique de la jeunesse du 12 mars 2025
- Animation socioculturelle du 05 mars 2025
- Action éducative du 06 mars 2025
- Environnement – Développement économique du 10 mars 2025
- Finances, budget, ressources humaines et démocratie participative du 20 mars 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 01 mai 2025 pour toutes les prestations et services, hormis pour les locations de jardins communaux pour lesquelles les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 01 novembre 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :

En exercice : 28

De présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Date de la convocation :
21 mars 2025

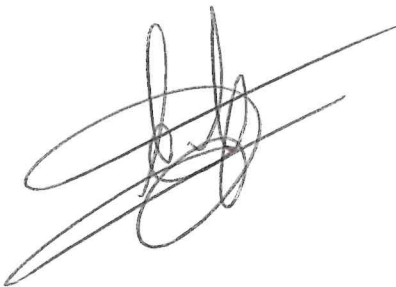
Après délibération, à 21 voix pour et 5 contre (Mesdames Florence CLIQUET, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL et Messieurs Abdeslem CHABELLAH, Stéphane LAJOUX), le Conseil Municipal :

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés à compter du 01 mai 2025 pour toutes les prestations et services, hormis pour les locations de jardins communaux pour lesquelles les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 01 novembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de la séance,
Cyrille MITSLER



Le Maire,
Didier SARTELET

